

COMMUNIQUE A L'ATTENTION DES SOUSCRIPTEURS DU FIP GALIA PME n° 10



Objet : DISTRIBUTION FIP GALIA PME n° 10

Nous vous rappelons que le FIP GALIA PME N° 10 a été constitué fin 2013 et que sa période d'investissement est désormais achevée.

La période de 5 ans à compter de la souscription des parts de catégorie A ayant pris fin le 31 décembre 2018, le Fonds peut librement distribuer le produit de la cession de ses actifs, conformément à l'article 13 de son Règlement.

Une première distribution de 90 € par part a été effectuée en mars 2020.

De nouvelles cessions nous permettent de procéder à une deuxième distribution d'une partie des avoirs du FIP GALIA PME N° 10 en espèces, à hauteur de **2.600.840 euros**, soit la somme de **230 € par part**, avant fin décembre 2021.

Conformément aux dispositions de l'article 6.4.3 du Règlement, ces sommes servent en priorité au remboursement du prix de souscription des parts libéré dans le Fonds.

Par application des dispositions de l'article 150-0 A.II.7° du Code Général des Impôts, dès lors que les sommes qui vous sont ainsi distribuées, n'excèdent pas selon le cas, le prix de souscription ou le prix d'acquisition de vos parts, elles ne seront soumises ni à l'impôt sur le Revenu ni aux prélèvements sociaux (CSG/CRDS).

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, cher Souscripteur, l'expression de nos sincères salutations.

Vincent SCHIFANO
Président

Contact : 05 57 81 88 10